



Annexe 1
Les intervenants en
matière de développement



Agence de gestion intégrée des ressources

1030, boul. Vézina - Dolbeau-Mistassini - Québec - G8L 3K9

Téléphone: 418-276-0022 poste 111 - Télécopieur: 418-276-0623 - Courriel: agir@cldmaria.qc.ca

Annexe 1

Les intervenants en matière de développement

Les intervenants régionaux en matière de développement peuvent être classés en fonction du palier auquel ils appartiennent, soit les paliers local et régional, le palier québécois et finalement le palier canadien. (tiré du plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay-Lac-St-Jean, Société de la faune et des parcs du Québec, Jonquière, mars 2002)

1. Liste et rôle des intervenants agissant aux paliers local et régional

Centre local de développement (CLD) : L'objectif visé par les CLD est de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur leur territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.

Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) : Le CRCD est reconnu comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

Conférence administrative régionale (CAR) : Il s'agit d'une table réunissant l'ensemble des intervenants gouvernementaux présents sur le territoire régional ayant pour mandat principal d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action gouvernementale en région.

Fédération touristique régionale (FTR) : La FTR, en tant que représentant des divers intervenants touristiques de la région, joue un rôle important de concertation et de catalyseur dans le milieu.

Société touristique des Autochtones du Québec (STAQ) : La STAQ se charge depuis plusieurs années d'aider les entreprises touristiques autochtones à développer et promouvoir leurs produits.

Municipalités régionales de comtés (MRC) : Les MRC jouent un rôle primordial dans l'aménagement du territoire. Elles agissent notamment à titre de gestionnaire de la forêt publique intramunicipale et interviennent comme acteur de développement sur ces territoires. En tant qu'administrateur du Volet II du programme de mise en valeur du milieu forestier et du fonds de mise en valeur des terres publiques Intramunicipales, elles collaborent directement, par le biais de subventions, au développement du territoire.

2. Liste et rôle des intervenants agissant au palier provincial

Ministère des Régions : Il a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle. Il favorise la prise en charge de ce développement par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et

l'état. Il est également responsable d'assurer la cohérence des actions gouvernementales en région.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Technologies (MIC) : Le MIC joue un rôle de premier plan dans la mission économique gouvernementale notamment en matière de développement industriel et de développement des marchés.

Tourisme Québec : Il a pour mission de créer les conditions favorables afin de stimuler la demande québécoise, canadienne et internationale et de permettre aux entreprises touristiques d'y répondre adéquatement. Ces conditions touchent aussi bien le développement et la mise en valeur des attraits touristiques que l'exploitation et la production de toutes les activités reliées au tourisme au Québec.

Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation : Il a pour mission d'influencer et de soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'en assurer le développement durable.

Ministère des Ressources naturelles : Il est responsable de la gestion et de la mise en valeur du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales. L'ensemble de ses activités vise à faire de cette richesse collective un levier économique dans une perspective de développement durable, pour l'ensemble du Québec et de ses régions.

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) : Le SAA est l'organisme qui a la responsabilité première d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec.

3. Liste et rôle des intervenants agissant au palier fédéral

Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec : Elle a pour mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec.

Ministère des affaires indiennes et du Nord Canadien : Il assume les obligations légales du gouvernement fédéral à l'égard des peuples autochtones, obligations découlant des traités, de la Loi sur les Indiens et autres mesures législatives.

Ministère du Patrimoine canadien (Parcs Canada) : Au niveau régional, il assure la cogestion du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.